

AVANTAGES.

1. Deux messes chaque semaine, une le lundi, et l'autre le samedi, pour les abonnés aux *Annales* qui ont satisfait aux conditions de l'abonnement. 2. Une autre messe, le premier vendredi de chaque mois pour les abonnés défunts.

— 000 —

AGENCE POUR LA VILLE DE QUÉBEC.

Le seul agent autorisé pour les *Annales de Sainte Anne*, dans la ville de Québec, est Monsieur Jos. Côté, agent d'assurance, 91, rue St-Joachim.

Pour toutes correspondances, s'adresser au Rév. C.-E. Carrier, Gérant des *Annales*, Collège de Lévis, Lévis, P. Q., Canada. Abonnement : 35 centins pour le Canada et les Etats-Unis ; frs. 2.50 pour la France et les autres pays de l'Union postale.

LA BONNE SAINTE ANNE

MERVELLES DE SA VIE

VII

(Suite)

5.—*Le 8 Septembre : Tradition et Légende.*

La pieuse Tradition et l'aimable Légende se sont unies pour nous rendre, à leur manière, les Merveilles